



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

4819^e séance

Jeudi 4 septembre 2003, à 10 h 30
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	Sir Emyr Jones Parry	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. von Ungern-Sternberg
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bulgarie	M. Yotov
	Cameroun	M. Tidjani
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Wang Guangya
	Espagne	Mme Menéndez
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Lobach
	France	M. de La Sablière
	Guinée	M. Boubacar Diallo
	Mexique	M. Pujalte
	Pakistan	M. Khalid
	République arabe syrienne	M. Wehbe

Ordre du jour

Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 40.

Remerciements au Président sortant

Adieux au Représentant permanent de la République arabe syrienne

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de septembre, je voudrais commencer par rendre un hommage particulier, au nom de l'ensemble des membres, à S. E. M. Mikhail Wehbe, Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour les services très remarquables et très importants qu'il a rendus en tant que Président du Conseil pendant le mois d'août. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres en exprimant notre reconnaissance à l'Ambassadeur Wehbe et à l'Ambassadeur Mekdad pour le rôle qu'ils ont tous les deux joué.

Je voudrais plus particulièrement souhaiter le plus grand succès à l'Ambassadeur Wehbe, qui, après avoir servi son pays durant de longues années au siège de l'ONU à New York, s'apprête maintenant à prendre de nouvelles fonctions au sein des Nations Unies. Nous ne doutons pas qu'il continuera à s'acquitter de ses tâches avec le même savoir-faire à Genève comme il l'a fait à New York. Nous lui souhaitons plein succès et bonne chance à ce poste.

M. Wehbe (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je ne tenais pas à prendre la parole maintenant, mais étant donné que c'est la dernière séance du Conseil à laquelle je participe, je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de cette toute première séance de votre présidence. Je suis certain que c'est avec votre sagesse et votre savoir-faire diplomatique bien connus que vous dirigerez les délibérations du Conseil ce mois-ci. Je sais que vous conduirez le Conseil au succès. Ce mois sera riche en événements, notamment une séance au niveau des Ministres des affaires étrangères, qui seront réunis à New York pour l'ouverture de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais vous remercier de tout coeur, Monsieur le Président, des paroles aimables que vous m'avez adressées. Je saisis également cette occasion pour remercier tous les Représentants permanents des États membres du Conseil de sécurité et les membres de leurs délégations de leurs coopération et assistance, ainsi que de la coordination dont ils ont tous fait

preuve en faveur de la paix et la sécurité internationales. Je souhaite à chacun d'entre eux plein succès dans la poursuite de leurs entreprises.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis des documents S/2003/846 et S/2003/847, qui contiennent les textes de deux projets de résolution élaborés au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur les deux projets de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix les deux projets de résolution, l'un après l'autre.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord mettre aux voix le projet de résolution figurant dans le document S/2003/846.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Bulgarie, Cameroun, Chili, Chine, France, Allemagne, Guinée, Mexique, Pakistan, Fédération de Russie, Espagne, République arabe syrienne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de

résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1504 (2003).

Je mets maintenant aux voix le projet de résolution figurant dans le document S/2003/847.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Bulgarie, Cameroun, Chili, Chine, France, Allemagne, Guinée, Mexique, Pakistan, Fédération de Russie, Espagne, République arabe

syrienne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1505 (2003).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 50.